

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE
BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON ET CH. PIOT.

—
3^e SÉRIE. — TOME IV.



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

—
1860

JETONS



DES

MAGISTRATS COMMUNAUX DE BRUXELLES.

JETONS DU XV^e ET DU XVI^e SIÈCLE.

(Pl. XI.)

Ce qui fait le charme des jetons de Bruxelles, c'est leur grand nombre et leur variété pittoresque. Pendant deux siècles et demi environ, on les voit se produire avec une suite et une abondance soutenues. La cité brabançonne n'a point, comme Nürnberg, la patrie des Hans et des Egidius Krauwinkel, une végétation luxuriante de jetons de toute figure et de toute tournure, croissant comme mauvaise herbe. Tous les petits monuments numismatiques que Bruxelles a frappés ont une signification historique, chacun d'eux présente son petit intérêt particulier, tous consacrent la magistrature d'un fonctionnaire communal. Ils ne tiennent rien du caractère éminemment banal, froid et monotone de la plupart des jetons qui ont vu le jour dans les villes et châtellenies des autres provinces de l'ancienne Belgique. Si l'art des maîtres graveurs de la Renaissance et du XVII^e siècle n'a pas présidé à la confection des jetons de Bruxelles, en revanche, le cachet de vérité et de recherche à la fois ingénieuse et naïve dont ils sont empreints constitue l'expression sincère des sentiments du magistrat et de la bourgeoisie.

C'est vers le milieu du xv^e siècle, lorsque l'admirable flèche de l'hôtel de ville a surgi fièrement en pleine cité, que commencent les annales *métalliques* de Bruxelles.

La première des pièces (n^o 1) que nous examinons aujourd'hui date de cette époque. Elle est, selon toute apparence, un méreau d'une belle exécution.

Av. L'archange saint Michel, patron de Bruxelles, vainqueur du démon qu'il foule à ses pieds, dans un carré à double bordure entouré de quatre demi-cercles également à double bordure.

Légende : **Br . u . ce . le .**

Rev. Dans un losange à triple bordure se trouve le mot BRUXEL. Autour du losange le même mot BRUXEL; des croix, des globules, des fleurons et des étoiles se présentent entre les lettres qui le composent.

Véritable énigme pour les numismates qui l'ont vue, cette pièce a été décrite par le comte W. de Rensse-Breidbach, qui la possédait, dans *Mes loisirs, amusements numismatiques*, où elle se trouve placée sous le n^o 834. M. de Rensse l'attribue tout simplement et sans dire pourquoi à Brandt, fils naturel de Jean IV. C'est aller vite en besogne. Une interprétation aussi bizarre, aussi risquée, aussi opposée à tout ce que nous connaissons des us et coutumes des vieux Bruxellois, nos ancêtres, en matière de numismatique, a un peu bien de quoi nous surprendre. Mais un jeton de Brandt, fils naturel de Jean III, — et non de Jean IV, comme dit l'auteur des *loisirs*, — est de force à faire pâlir la monnaie de la papesse Jeanne, elle-même! Aussi regrettons-nous franchement qu'il n'en soit rien, que

les bourgeois de Bruxelles, en Brabant, n'aient pas poussé l'irrévérence jusqu'à mettre en vedette par deux fois le nom de Jean dit Brant, fils bastart de Jean III, qui fut sire d'Ayseu, de la Borch à Laenen, qui perdit la vie à la bataille de Baswille, en 1571, et fut ainsi nommé Brant, pour estre né d'une fille de ceste maison ⁽¹⁾. Plût au ciel que ces mêmes Bruxellois irrespectueux eussent encore frappé des jetons, qui formeraient ainsi une suite naturelle au premier, en l'honneur de quatorze autres bâtards de Jean III, prince aimable du reste, aimant à se battre et cultivant la poésie.

La version de Van Orden n'est pas trop invraisemblable. BRANB, selon lui, écrit ainsi en caractères gothiques, est l'abréviation du mot Brabant ⁽²⁾. Pour que cela fût vrai, il faudrait prouver d'abord que l'on rencontre des exemples du mot *Brant* signifiant Brabant, ensuite qu'un jeton communal de Bruxelles a pu être frappé pour le Brabant tout entier. Quant à l'année 1460, sous laquelle Van Orden place le susdit jeton, nous ignorons pourquoi il l'a choisie plutôt qu'une autre. Cependant il est évident que par son style notre jeton remonte à cette date. Il est bien de la même époque que cet autre jeton de Bruxelles que M. Chalon a publié dans la Revue (3^e série, t. I, p. 208); il a été imité certainement du sceau de 1467, dit *le scel aux causes*, sur lequel le champion céleste a

(1) Voy. BUTKENS, *Trophées du duché de Brabant*, t. I, p. 451 et suiv.

(2) VAN ORDEN, *Handleiding*, t. I, p. 45. Van Orden dit encore qu'il se rencontre des exemplaires de ce jeton dont les lettres formant le mot *Brucele*, — Van Orden lit *Brussle*, — sont si crochues qu'elles finissent par ressembler aux suivantes : B : I : V : P : P : IP.

remplacé la fleur de lis qu'il avait dans la main droite par une lance se terminant en croix, dont il transperce le dragon infernal; le globe ou le pain que saint Michel tenait dans la main gauche est devenu un bouclier crucifère, mais pour cela l'ange n'a pas encore endossé une armure complète.

Ce n'est pas tout; l'on a dit aussi que *Brant*, signifiant feu, incendie, ce méreau ne serait autre que celui des proposés aux secours en cas d'incendie de ce temps-là. Et *Brant*, *Brant* serait un cri d'alarme, au feu! au feu! Il est inutile d'ajouter que c'est là une conjecture que rien n'autorise à faire : elle paraît jusqu'à un certain point insolite et saugrenue. Nous croyons, de notre côté, qu'ici *Brant* se doit traduire simplement par combustible, *brant-hout*, etc., et que notre pièce est un méreau dans le genre de ceux qu'on donnait aux indigents pour aller chercher de la tourbe, de l'huile, du suif, du bois, etc., méreaux fort en usage à Anvers, à Gouda, à Rotterdam et dans d'autres villes ⁽¹⁾, où on les appelait *turfloodjes*, *smoutteekens*, etc. M. Goddons, dans le catalogue de sa collection, dit également « que c'est un jeton pour les pauvres de Bruxelles. »

Les deux jetons, n^o 2 et 5, portent à l'avvers le saint Michel des armoiries de Bruxelles. C'est le revers du jeton à la Pandore de Van Mieris ⁽²⁾. L'archange couvert d'une armure de toutes pièces lutte avec le démon. Ce type, imitation de la statue même de saint Michel qui se dresse

(1) VAN ORDEN, *Bydragen tot de penningkunde* (Numismatiek) *van het koningryk der Nederlanden*.

(2) VAN MIERIS, t. I, p. 388.

au sommet de la svelte pyramide de l'hôtel de ville, alterne souvent sur les jetons de Bruxelles, pendant la première moitié du seizième siècle avec sainte Gudule vêtue d'une ample robe aux plis raides et anguleux.

Légende : * S T A N D E * M I C H A E L * P R O T E G E
P O P V L V M * T W W M .

On continue d'implorer l'assistance du ciel à une époque de guerres et de troubles civils.

Rev. (N° 2.) * J A N * M O Y E N S O E * T L ' S (*alias*)
T A N D E R L I C H T * T N ' O * 1496.

Les armoiries de Jean Moyensoene, dit Anderlecht, dans six demi-cercles ornés.

Rev. (N° 5.) W I L L E M * V T * B L I T T E R S W I C *
T N O * 1496.

Les armoiries de Guillaume de Blitterswyck à l'écu antique couché avec le casque assis sur l'angle sénestre.

Ces deux jetons doivent être d'une grande rareté. Les seuls exemplaires que nous en connaissions se trouvent dans la collection de M. Cloostermans à Anvers. Ils ont été frappés l'un et l'autre en l'honneur des deux receveurs de la ville dont ils portent les noms. Les deux autres receveurs étaient, en l'année 1496, Philippe de Pape et Josse Zegers. Jean Moyensoene et Guillaume de Blitterswyck avaient été bourgmestres en 1495; à différentes reprises ils occupèrent des places dans l'administration communale (1). Il est fait une fois mention de Jean Anderlecht

(1) Jean Moyensoene fut receveur en 1493, 1498 et 1503, bourgmestre en 1500 et conseiller de la ville en 1501. Guillaume de Blitterswyck avait été échevin en 1489 et 1494.

dans l'*Histoire des environs de Bruxelles*, par M. Wauters à l'occasion du règlement de l'important commerce des pierres de Vilvorde. Jean Anderlecht fut un des quatre députés choisis par Vilvorde, Bruxelles, Anvers et Malines pour remédier aux abus que ce commerce avait entraînés avec lui. Puteanus ne cite pas le nom de cette famille dans ses listes des lignages patriciens de Bruxelles, et les armes des Moyensoene ne figurent point au nombre des armes des familles patriciennes que MM. Henne et Wauters ont données à la fin du deuxième volume de leur *Histoire de Bruxelles*.

Le deuxième receveur, Guillaume de Blitterswyck, faisait partie d'une ancienne famille de magistrats bruxellois dont les membres appartenaient aux lignages de Coudenberg et de Rodenbeke. En 1414, un autre Guillaume de Blitterswyck, surnommé à l'Ange, parce que l'hôtellerie qu'il tenait à Bruxelles se nommait ainsi, avait acquis un domaine à Laeken; d'où les Blitterswyck étaient comptés au nombre des sept principaux propriétaires fonciers qui élisaient les sept échevins du tribunal de ce village. Les Blitterswyck furent mêlés, à ce qu'il semble, aux événements du seizième siècle; nous voyons en 1619 deux membres de cette famille obtenir réhabilitation de noblesse par lettres des archiducs Albert et Isabelle. Voici de quelle manière *le Nobiliaire des Pays-Bas et du comté de Bourgogne* blasonne leurs armoiries : « de gueules, au chef emmanché d'argent de trois pointes. L'écu timbré d'un casque d'argent, grillé, liséré et couronné d'or, assorti de ses lambrequins d'argent et de gueules, et au-dessus, un aigle naissant au naturel de couleur de châtaigne, portant

entre ses dents un rameau d'olivier de sinople, fruité au naturel. » Notre jeton présente, quant au cimier, une légère différence, l'âne naissant au naturel est remplacé par une petite figure encapuchonnée.

Il arrive rarement que l'on inscrive en toutes lettres sur les jetons les noms des fonctionnaires de la commune; l'on s'est presque toujours contenté de les désigner par leurs armoiries, comme on peut le voir sur un jeton de Van Mieris⁽¹⁾ frappé également en l'honneur des deux receveurs de la commune Thierry de Mol et Albertin Frenier⁽²⁾, et non de Heetvelde. Ce jeton doit être placé sous la date de 1456, année de l'entrée en fonctions de ces deux magistrats municipaux. Nous aurons souvent l'occasion de faire de ces corrections, car ni Van Mieris, ni Van Loon, ni Van Orden ne se sont bien rendu compte de ce qu'étaient les jetons de Bruxelles.

Av. (N° 4.)  ✠ MICHAEL ❀ ARCHANGELE
❀ IV ❀ ROS ❀ PROTIGE. (sic.)

C'est une variété de la légende habituelle et plus correcte que portent les deux jetons précédents. Saint Michel combat le démon.

Au revers un cartouche surmonté du briquet de la Toison d'or. Le mot BRVESSEL, qui y est inscrit, complète la légende :

✠ LEGKPENNINCK ❀ ANO. 1512 ❀ RENT-
MEISTER, ❀ VA BRVESSEL.

(¹) VAN MIERIS, t. I, p. 165, *sub anno* 1482.

(²) Les armes de Frenier sont de sinople à la bande d'or chargée de trois chevrons d'azur. Les pièces ainsi que les couleurs des armes des Heetvelde sont entièrement différentes.

Le n° 5⁽¹⁾ porte à l'avers le grand écusson aux armes d'Espagne et d'Autriche surmonté de la couronne archiducal. De chaque côté de l'écu les briquets et les flammes de la Toison d'or.

Légende : ✠ JECTTOIRS * POVR ☙ CÆVLIX
☙ DES * FINANCIES.

Le revers est le même que celui du n° 4. C'est la seule fois que nous voyons les receveurs de Bruxelles s'appeler des *rentmeisters* sur leurs jetons. Les fonctions de ces receveurs, dont la numismatique bruxelloise a de tout temps consacré la magistrature, sont définies dans l'ordonnance de Charles-Quint de 1545, relative au règlement de l'administration communale de Bruxelles⁽²⁾. Les seuls receveurs patrieciens ont eu l'honneur de se voir frapper des jetons annuels.

CAMILLE PICQUÉ.

(¹) VAN ORDEN, *Handleiding*, n° 496. Ce jeton n'est qu'une variété de notre n° 4.

(²) *Placcaerten ende ordonnantien van Brabant*, t. IV.

